

## ADMISSIBILITÉ & RÈGLEMENTS

**44ème édition du 9 ET 10 NOVEMBRE 2024 au Promenades de Sorel-Tracy**

Lors de la tenue du Salon, l'artisan retenu se doit de présenter un produit de qualité, tel que présenté lors de l'évaluation précédente.

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans une discipline afin de protéger la variété et la qualité du Salon.

Tout artisan est tenu d'accepter l'emplacement désigné pour son kiosque, de monter celui-ci et d'y assurer la permanence. Tous les exposants seront regroupés dans une même aire commune. Aucun artisan ne sera dans un local fermé.

L'emplacement ne peut contenir que deux (2) disciplines. Après la signature de la fiche d'inscription et le paiement du kiosque, aucun remboursement ne sera effectué si un membre se désiste.

Les exposants devront respecter les normes sanitaires en vigueur au moment de l'exposition sous peine d'exclusion immédiate.

Dates et horaires du salon:

**Samedi 9 novembre:** De 7h à 9h30, installation des artisans et ouverture des kiosques. À partir de l'ouverture du salon au public de 9h30 à 17h

**Dimanche 10 novembre:** Ouverture du salon de 9h30 à 17h.

Votre présence est requise entre ces heures. Aucun départ hâtif ne sera toléré.

Vous n'avez pas besoin de transporter vos tables ou autres choses car la table et les chaises sont en place à votre arrivée. Vous n'avez pas besoin non plus d'étagères car nos treillis sont très faciles à manipuler et peuvent recevoir beaucoup de matériel.

Après la signature de la fiche d'inscription et le paiement du kiosque, si un membre désire se désister, ou ne se présente pas, aucun remboursement ne sera effectué.

Le salon met à votre disposition des tables et des chaises, ainsi que des treillis pour accrocher votre matériel.

### **Modalités:**

- Le coût de participation est fixé à 185\$ pour un kiosque régulier, 250.00\$ pour un grand kiosque et à 360.00\$ pour un kiosque double.
- Le coût inclut un kiosque, une table de 8 pieds et 2 chaises
- L'ajout de table ou étagère est permis à condition de ne pas dépasser le 10 pieds de la devanture
- L'artisan est responsable de tout bris occasionné volontairement aux panneaux de treillis, tables ou chaises
- Vous êtes responsable de l'habillage de votre espace d'exposition (ex: nappe, affiches, etc.)
- L'inscription n'est pas remboursable ni reportable

### **Sélection des candidats:**

L'organisation du Salon des métiers d'art conserve le droit de refuser toute candidature qui ne semblerait pas compatible et cohérente avec la mission de notre événement.

### **Stipulation de non-responsabilité:**

En signant cette fiche, vous dégagez l'Association des artisans du Bas-Richelieu Inc. de toute responsabilité pour la perte d'objets ou de vol ou dommages de toutes sortes qui pourraient survenir, peu importe la provenance et le moment.

Vous vous engagez également à respecter tous les règlements de l'Association des artisans du Bas-Richelieu Inc. et acceptez que les informations sur votre entreprise fournies via le formulaire d'inscription servent à renseigner le public via notre site internet et à des fins promotionnelles.

Le Salon des Métiers d'Art de Sorel-Tracy